

Le légaliste

SCI ANANO

Annonce n° 2150
Type Constitution de société
Parution web 30/04/2026
Parution print 30/04/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260430.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/04/2026 il a été constitué une SCI dénommée : SCI ANANO

Siège social : RESIDENCE SAINT NICOLAS - APT 8 LES HAUTS VALLONS, 97600 MAMOUDZOU Capital : 1000 €

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - L'emprunt de tous fonds nécessaire à la réalisation de cet objet, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Gérance : M RADJABALY Idriss demeurant RESIDENCE SAINT NICOLAS - APT 8 LES HAUTS VALLONS 97600 MAMOUDZOU

Cession de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément sera accordé par la gérance de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.